

# La Mosquée de Paris appelle à un vote contre les “extrêmes”

écrit par Juvénal de Lyon | 24 mai 2024



## **Je croyais qu'il y avait un devoir de neutralité politique pour les religions depuis la loi de 1905 !**

### **SÉPARATION DES EGLISES ET DE L' ETAT ?**

#### **La participation électorale des musulmans : une réponse citoyenne à l'intolérance et à la stigmatisation**

La France est notre patrie. Et en tant que citoyens français de confession musulmane, il est impératif de rappeler que notre engagement dans les élections nationales et européennes n'est pas seulement un droit inaliénable, mais une responsabilité civique d'une importance capitale.

Comme beaucoup de nos compatriotes, nombreux sont les musulmans de France à s'être détournés de la politique, désabusés par des promesses non tenues et des espoirs déçus. Pourtant, dans le contexte actuel, il est crucial que nous nous mobilisions. La participation électorale n'est pas seulement un geste démocratique, mais une affirmation de notre place et de notre rôle dans la société française.

Dans une démocratie, le vote est un droit fondamental pour tous les citoyens. Pour les musulmans de France, ce droit s'accompagne d'un devoir : celui de contribuer à façonner l'avenir de notre nation. En exerçant ce droit, nous avons l'opportunité d'influencer les politiques et les dirigeants qui détermineront les orientations de notre société. Notre engagement politique est un témoignage de notre volonté de participer activement et constructivement à la vie de notre pays.

Il est essentiel de souligner que l'islam nous encourage à être des citoyens actifs, à œuvrer pour le bien commun. A ce propos, j'aimerais vous inviter à explorer l'alliance fondamentale entre islam et Démocratie dès sa Révélation. Cette notion connue aujourd'hui par démocratie trouve sa traduction dans le principe de la Shûrâ.

La Shûrâ, ou principe de délibération collective, constitue

l'un des fondements de l'islam, souvent méconnu en Occident. Pourtant, ce principe, mentionné dans le Coran et mis en pratique par le Prophète Mohammed (paix et salut soient sur lui) et ses Compagnons, démontre combien la démocratie est intrinsèquement liée à la religion musulmane.

Le concept de la shûrâ repose sur des bases solides dans les textes normatifs islamiques. Les savants se réfèrent fréquemment à deux versets coraniques relatifs à la « disputatio angelica », ou la création métaphysique de l'ordre humain. Muhammad al-Tâhir Ibn 'Âshûr, un éminent savant, a déclaré que cette « disputatio » avait une valeur fondatrice dans l'ordre de la création. En effet, même le prophète Ibrahim (Abraham) (que la paix soit sur lui ), après avoir reçu l'ordre divin de sacrifier son fils Ismaël, a consulté ce dernier : « Ô mon fils, je me vois en songe en train de t'immoler. Vois donc ce que tu en penses » (Coran 37:102). La réponse d'Ismaël, empreinte de soumission et de sagesse, montre l'importance du dialogue et de la consultation.

Dans la sphère privée, la shûrâ est essentielle dans les relations familiales et conjugales. Le Coran recommande la consultation et le consentement mutuel entre parents pour les décisions concernant les enfants. La délibération collective est ainsi ancrée dans la vie quotidienne des musulmans, favorisant l'harmonie et la cohésion familiale.

Mais c'est dans la sphère publique que la shûrâ prend toute son ampleur. Le Coran insiste sur le principe de la délibération collective pour toutes les questions d'intérêt commun : « [Les croyants] dont l'affaire est la consultation réciproque » (Coran 42:38). Notre Prophète Mohammed (paix et salut soient sur lui) lui-même, en tant que guide et chef, a souvent pris conseil auprès de ses Compagnons. Abû Hurayra rapporta : « Je n'ai jamais vu quelqu'un plus enclin à prendre conseil auprès de ses Compagnons que l'Envoyé de Dieu. »

L'application de la shûrâ dans le contexte musulman ne se limite pas à la consultation des élites. Elle implique également une large participation communautaire, incluant tous les éléments de la société. Le Coran mentionne la reine de Saba, qui a consulté ses conseillers avant de prendre une décision importante, et une femme conseillant son père de faire appel à au prophète Moïse (paix et salut soient sur lui) (Coran 27:32-33).

Le processus de délibération collective dans l'islam va au-delà de la simple consultation. Il implique l'adhésion à l'opinion majoritaire, une pratique qui trouve écho dans les systèmes démocratiques modernes. La majorité des savants et des penseurs contemporains soutiennent que les dirigeants doivent se conformer aux décisions prises par les conseils consultatifs. Cette adhésion renforce la légitimité des décisions et prévient les dérives autocratiques.

L'exemple de notre Prophète Mohammed (paix et salut soient sur lui) lors des batailles de Badr et d'Uhud illustre parfaitement cette approche. Lors de Badr, il a attendu le soutien majoritaire de ses compagnons avant de décider d'aller au combat. À Uhud, bien que son opinion différât, il a suivi la majorité de ses Compagnons. Ces exemples montrent l'importance de la consultation et du respect de l'opinion collective dans la gouvernance islamique. En conclusion, la démocratie n'est pas une notion étrangère à l'islam.

Le principe de la shûrâ, profondément enraciné dans les textes sacrés et la pratique prophétique, prouve que la délibération collective et la participation communautaire sont au cœur de la religion musulmane. En ces temps où l'islam est souvent perçu comme incompatible avec la démocratie, il est crucial de rappeler ces vérités fondamentales et de reconnaître que les bases d'une gouvernance démocratique sont présentes dans l'islam depuis ses origines.

La participation des citoyens musulmans français aux élections s'inscrit parfaitement dans cette perspective. Nos principes religieux nous enjoignent de promouvoir le bien et de lutter contre le mal. En votant, nous pouvons soutenir des politiques et des candidats qui défendent le bien commun et combattent l'injustice et la corruption, en accord avec les principes musulmans.

Alors, bien sûr, certaines mouvances se proclamant affiliées à l'Islam, dans un esprit de repli sur soi et de communautarisme étroit, prétendent qu'un musulman ne peut élire un non-musulman. Nous les voyons, à grand renfort de vidéos sur les réseaux sociaux, s'ériger en prédicateurs émérites, diffusant leur ignorance aux plus jeunes et manipulant leur ferveur religieuse. Ces discours simplistes et erronés cherchent à semer le doute et à détourner notre jeunesse des véritables principes de l'Islam.

Ces pseudo-prédicateurs, souvent sans formation religieuse sérieuse, exploitent la vulnérabilité des jeunes pour propager des idées qui divisent plutôt qu'elles n'unissent. Ils alimentent un climat de méfiance et de rejet envers les institutions démocratiques, prétendant que la participation politique serait incompatible avec la foi musulmane. Rien n'est plus éloigné de la vérité.

Mais c'est à nous, responsables des institutions religieuses, qui nous appuyons sur des imams aux formations solides, de lutter contre ces ignorants et d'attirer l'attention des jeunes Français musulmans sur ces erreurs, qu'elles soient intentionnelles ou non. Nous avons la responsabilité de rappeler que l'Islam, loin de prôner l'isolement, encourage ses fidèles à s'impliquer activement dans la société où ils vivent. Il est essentiel de montrer que notre foi ne nous empêche pas de participer pleinement à la vie citoyenne, bien au contraire.

Notre devoir est d'éduquer et de former nos jeunes sur les véritables enseignements de l'Islam, qui valorisent la justice, la participation et le bien commun. En fournissant des connaissances solides et en développant un esprit critique, nous pouvons les aider à comprendre que voter et

s'engager politiquement sont des actes non seulement permis mais encouragés par notre religion.

Et de rappeler que les objectifs de la loi musulmane (maqasid al-sharia) incluent la protection de la religion, de la vie, de l'intellect, de la propriété et de la dignité humaine. Participer aux élections est un moyen de promouvoir et de protéger ces valeurs au sein de la société. De nombreux érudits et penseurs musulmans considèrent que l'engagement civique et politique est non seulement compatible avec les principes musulmans, mais également nécessaire pour que les musulmans puissent apporter une contribution positive à la société. Ils voient dans la participation électorale un moyen de promouvoir la justice, de défendre les droits des minorités et de travailler pour le bien commun.

Prenons l'exemple du Cheikh mauritanien Abdullah bin Bayyah, un érudit musulman respecté, qui a maintes fois soutenu la participation des musulmans aux processus politiques dans les pays où ils résident. Il affirme avec conviction que cela fait partie de notre responsabilité de travailler pour le bien commun et de promouvoir la justice. Ingrid Mattson, érudite musulmane canadienne et ancienne présidente de l'Islamic Society of North America (ISNA), encourage également les musulmans à s'engager politiquement, insistant sur l'importance de participer aux élections pour que les préoccupations des musulmans soient prises en compte. De même, Mohammad Fadel, professeur de droit et érudit musulman, soutient que la participation électorale est essentielle pour garantir les droits des musulmans et promouvoir la justice sociale.

Il est vital de rappeler que le vote est le principal moyen par lequel les citoyens expriment leurs préférences politiques. En votant, nous contribuons à déterminer qui prendra les décisions importantes qui affecteront notre vie quotidienne et l'avenir de notre pays. Une participation électorale large et diversifiée assure que les intérêts de tous les segments de la société, même les plus

contradictoires, sont représentés, conduisant ainsi à des décisions plus équilibrées et inclusives.

Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte actuel. La montée de l'extrême droite, qui s'annonce vainqueur de ces élections, soulève de graves inquiétudes. Historiquement, les mouvements d'extrême droite ont souvent été associés à des politiques d'exclusion, de discrimination et de division. Les conséquences pour les musulmans pourraient être particulièrement sévères, allant de l'augmentation des actes islamophobes et des discriminations au renforcement des lois restrictives visant les pratiques religieuses et culturelles. Une telle victoire pourrait exacerber les tensions sociales, renforcer les stéréotypes négatifs et marginaliser davantage cette communauté, compromettant ainsi les principes fondamentaux de liberté, d'égalité et de fraternité. Il est crucial que les citoyens se mobilisent pour défendre une société inclusive et respectueuse des droits de tous.

En somme, l'engagement civique et politique permet aux musulmans de contribuer positivement à la société dans laquelle ils vivent, œuvrant pour le bien-être de tous les citoyens. En tant que Français et musulmans, il est de notre devoir de participer activement aux élections pour renforcer notre démocratie et promouvoir les valeurs de justice, d'égalité et de solidarité qui sont au cœur de notre foi et de notre République.

Source

<https://www.grandemosqueedeparis.fr/post/le-billet-du-recteur-n-20-la-participation-%C3%A9lectorale-des-musulmans>

Il voulait rendre l'islam compatible avec les lois républicaines ! Celle de 1905 ?

**ça commence bien ! Non ?**

Dénonçant « une composante islamiste au sein du CFCM [dont il fut vice-président], notamment celle liée à des régimes étrangers hostiles à la France », Chems-Eddine Hafiz avait donc répondu par le CNI, dont l'une des résolutions est que « l'islam [soit] totalement compatible avec les valeurs de

la République ».

[https://actu.fr/ile-de-france/paris\\_75056/une-source-de-savoir-et-de-spiritualite-la-grande-mosquee-de-paris-lance-sa-web-tv\\_61090066.html](https://actu.fr/ile-de-france/paris_75056/une-source-de-savoir-et-de-spiritualite-la-grande-mosquee-de-paris-lance-sa-web-tv_61090066.html)

voir aussi :

<https://resistancerepublicaine.com/2024/05/22/chiche-chems-eddine-hafiz-rends-lislam-compatible-avec-nos-lois-ah-ah-ah/>

**Juvénal de Lyon**